Chaque hiver, la **grippe saisonnière** touche des millions de personnes en France. Elle peut entraîner des complications graves et des décès en nombre élevé, en particulier chez les personnes fragiles. La **vaccination** est le moyen le plus simple de se prémunir. L'Assurance Maladie lance une nouvelle fois sa campagne de vaccination contre la grippe et invite plus de 10 millions de personnes à bénéficier gratuitement du vaccin. L'ANSM apporte sa contribution à cette campagne en fournissant les données relatives à la sécurité de ces vaccins.

Comme chaque année, l'Assurance maladie prend en charge le vaccin pour les personnes ciblées par les recommandations vaccinales du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP). Les personnes concernées sont invitées à se rendre chez leur médecin qui leur prescrira le vaccin qu'elles pourront retirer gratuitement en pharmacie. Pour les personnes ayant déjà été vaccinées les années précédentes, le dispositif est simplifié. Elles peuvent aller retirer leur vaccin directement en pharmacie et être vaccinées par un(e) infirmier(e) libéral(e).

La stratégie vaccinale : protéger les populations les plus vulnérables

En ce sens, le calendrier des vaccinations établi par le Ministère de la Santé après avis du *Haut Conseil de la santé publique* (HCSP) recommande la vaccination contre la grippe saisonnière notamment pour :

- les personnes âgées de 65 ans et plus;
- les personnes souffrant de certaines affections de longue durée (ALD);
- les personnes souffrant d'un asthme ou d'une broncho-pneumopathie chronique obstructive (BCPO);
- l'entourage familial des nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque de grippe grave;
- depuis 2012, les femmes enceintes (la vaccination protège à la fois la mère et les nourrissons jusqu'à six mois par passage transplacentaire des anticorps maternels);
- les personnes présentant une obésité avec un IMC ≥ 40 kg / m2;
- depuis 2013, les personnes atteintes d'une hépatopathie chronique avec ou sans cirrhose.

Les vaccins trivalents contre la grippe saisonnière : plus de 50 ans de recul d'utilisation

Dès la seconde quinzaine d'octobre, les vaccins suivants seront disponibles pour les patients:

- vaccin grippal inactivé à antigènes de surface (Agrippal, Influvac);
- vaccin grippal inactivé à virion fragmenté (Fluarix, Immugrip, Vaxigrip).

Ceux-ci peuvent être administrés par injection intra-musculaire ou sous-cutanée profonde. Ce sont des vaccins trivalents inactivés, qui peuvent être utilisés à partir de l'âge de 6 mois. Ils sont, par ailleurs, recommandés chez la femme enceinte, quel que soit le stade de grossesse et chez les sujets immunodéprimés. Ils ne présentent aucun adjuvant dans leur composition.

Ces vaccins inactivés sont utilisés depuis plus de 50 années à travers le monde. L'efficacité sérologique est de l'ordre de 60 à 90 % selon les vaccins, l'âge de la personne vaccinée ou la présence ou non de pathologies chroniques. Les effets indésirables, généralement bénins et transitoires, concernent des réactions au site d'injection, céphalées, douleurs musculaires, fièvres, malaises (≥ 1%,

En dehors des vaccins trivalents inactivés, un vaccin vivant atténué, disponible uniquement en milieu hospitalier, peut être utilisée. Il s'agit du Fluenz, vaccin indiqué dans la tranche d'âge des 2-17 ans qui s'administre par voie nasale. Ce vaccin est disponible depuis 2003 et a obtenu une Autorisation de mise sur le marché européenne depuis l'année 2011. Les évènements indésirables les plus fréquemment observés sont

bénins et transitoires : congestion nasale/rhinorrhée (55 à 60%), perte d'appétit (15 à 20%) et céphalée transitoire (13%).

D'autres effets indésirables très rares (